

## Interview de la F.P.M. sur la C.A.R.

*- Monaco fête les 60 ans de la CAR et rien ne semble encore réellement prévu. Est-il exact que les patrons d'accord avec la direction de la CAR n'ont pas voulu mettre en avant l'événement de peur que les salariés et les retraités s'en emparent pour manifester leur désaccord publiquement ?*

« Point du tout. Les 50 ans de la C.A.R. ont été dignement fêtés. Nous espérons également que pour ses 100 ans la CAR sera toujours apte à verser des retraites de qualité. C'est pour cela que depuis 2000 nous avons travaillé avec le Gouvernement et les partenaires sociaux en vue de mettre en place une réforme rendue nécessaire par la situation actuelle.

*- Qu'attendez-vous du nouvel actuaire ? L'actuaire du Conseil national vous semblait-il satisfaisant ?*

Nous sommes convaincus que le second actuaire apportera la même analyse que le précédent concernant l'avenir du régime des retraites à Monaco. Comme nous l'avons déjà évoqué, celui-ci a été conçu en 1947 avec une espérance de vie de 70 ans, 45 ans de cotisation et un départ à la retraite à 65 ans. Aujourd'hui, l'espérance de vie augmentant, c'est en moyenne 18 ans de retraite qu'il faut financer avec environ 3 ans de moins de cotisation car l'âge de départ à la retraite moyen est de 62 ans. Si le système peut continuer à verser des retraites, c'est uniquement grâce à la croissance économique monégasque qui est passée de 4000 salariés en 1945 à 45 000 salariés aujourd'hui, mais ces salariés qui cotisent pour payer les retraites des anciens obtiennent des droits futurs qu'il faudra un jour assumer.

*- Pour les patrons, le régime CAR est-il réellement en danger ? Pour quel type de difficultés ?*

Le système va dans le mur à l'horizon de 20 ans. La réforme est donc urgente et plus elle interviendra tardivement pour des raisons politiques, plus elle sera douloureuse pour tous.

*- Quelles perspectives d'avenir pour la CAR ? Quelles sont les mesures de sauvegarde que vous préconiserez ? Est-il vrai que l'un des patrons siégeant au conseil d'administration a émis le vœu de diminuer le nombre de points capitalisés ce qui aurait pour conséquence de diminuer de manière importante le montant des retraites ? Pour quelle raison êtes-vous hostile à toucher au fonds de réserve ?*

Cette réforme du régime a été votée à la majorité par les membres du comité de contrôle de la CAR (Gouvernement et employeurs). Elle comporte un effort réparti équitablement entre salariés, entreprises et retraités. Chaque effort devant être mesurable, afin d'être compris et accepté par tous. Après plusieurs mois de travail, un consensus Fédération Patronale/Gouvernement a été trouvé. Il concerne les 3 points suivants :

- Pour les entreprises, une augmentation du taux de cotisations de 1% étalée sur 5 ans, soit un effort de 10 millions d'€ par an.
- Pour les salariés, une hausse plus rapide que l'inflation de 1% du salaire de base, ce qui rend à terme l'acquisition des points de retraites plus difficile, soit un effort en terme de retraites à terme d'environ 6 millions d'€.
- Pour les retraités, pour 5 ans, une moindre augmentation de la valeur du point de 0.8 %, soit 4 % à terme, ce qui équivaut à un effort de 4 millions d'€.

Pour la C.A.R., cet effort partagé représente une économie de 20 millions d'€. C'est un montant important, mais qui ne correspond pourtant qu'au cinquième du déficit attendu. Par ailleurs, les allégations relatives à un des membres du comité de contrôle sont proches de la diffamation et témoignent à minima d'une méconnaissance du dossier mais surtout d'une mauvaise foi certaine.

*- Les patrons croient-ils en la pérennité du régime par répartition ? Ou bien seraient-ils plus favorables à l'évolution de la gestion des retraites par les assurances via un système de gestion par capitalisation ?*

A l'horizon 2027, nous aurons utilisé tous les fonds disponibles, hors immobiliers pour payer les retraites. Quand vous consommez 260 et que vous ne gagnez que 160, le déficit se creuse rapidement. Dans l'hypothèse où nous envisagerions la vente du patrimoine immobilier, cela ne représenterait que 4 années de retraites versées, ce qui correspond tout de même à environ 500 millions d'€. A l'échelle du régime, ce ne s'avérera toutefois pas suffisant. »